

Responsable informatique

Le responsable informatique met en œuvre les grandes évolutions de l'informatique de la collectivité définies par le comité de direction et anticipe les évolutions technologiques nécessaires. Il évalue et préconise les investissements. Enfin, il contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information.

Le métier

Le responsable informatique encadre une équipe. Il travaille en bureau et sur le terrain. Ses horaires sont irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service public. Il doit faire preuve de disponibilité. C'est une force de proposition auprès de l'autorité territoriale.

Les activités

- Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de systèmes d'information (SI)
- Organiser et mettre en œuvre la politique de SI
- Assister la maîtrise d'ouvrage décisionnelle
- Contrôler l'application du droit et de la sécurité informatique
- Réaliser la veille technologique prospective
- Gérer le budget
- Manager le service informatique
- Animer et piloter une équipe
- Gérer les ressources humaines

Le recrutement sur ce concours nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial, ou d'attaché territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME